

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 13 décembre
2022

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le mardi 13 décembre 2022 à 19 h 02, à laquelle assistent M. Daniel Roy, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Martial Matteau, M. Claude Jolicoeur et M. Jean-François Marois, sous la présidence de M. Charles Audet, maire.

Mme Kim Côté, directrice générale, assiste à titre de secrétaire.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la greffière-trésorière a donnée par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 02.

12-2022-316

2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

Les prévisions budgétaires pour l'année 2023 sont présentées.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT le sommaire suivant des prévisions budgétaires 2023 :

REVENUS	ANNÉE 2023
Taxes	3 340 817 \$
Compensations tenant lieu de taxes	312 405 \$
Transferts	534 236 \$
Services rendus	769 045 \$
Imposition de droits	61 400 \$
Amendes et pénalités	9 000 \$
Autres revenus d'intérêts	20 100 \$
Autres revenus	155 000 \$
TOTAL DES REVENUS	5 202 003 \$
DÉPENSES	ANNÉE 2023
Administration	795 590 \$
Sécurité publique	473 309 \$
Transport	978 074 \$
Hygiène du milieu	946 907 \$
Santé et bien-être	41 996 \$
Aménagement, urbanisme et développement	402 809 \$

Loisirs et culture	809 255 \$
Frais de financement	277 077 \$
TOTAL DES CHARGES	4 725 017 \$
Financement	406 826 \$
Activités d'investissement	480 660 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(410 500) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	476 986 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	0 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RESOLU**

QUE soient adoptées, tel que présenté, les prévisions budgétaires pour l'année 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12-2022-317

3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

CONSIDÉRANT le total suivant des investissements prévus pour chacune des années du programme :

- ANNÉE 2023 : 1 807 375 \$
- ANNÉE 2024 : 1 723 800 \$
- ANNÉE 2025 : 810 900 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RESOLU**

QUE soit adopté, tel que présenté, le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 47.

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

La directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

5 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU**

QUE soit levée cette séance à 19 h 55.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / greff.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

M. Charles Audet
Maire

Mme Kim Côté
Directrice générale et
greffière-trésorière

